

MEMORANDUM

SG
V.

CONFIDENTIEL

VP/sg

Le 8 mars 1972

19/11

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DIRECTEURS V/92
du lundi 6 mars 1972 à 9 h.00

Présents : Secrétaire Général
Secrétaire Général adjoint
M. Priestman
M. Daussin
M. Golsong
M. Leleu
M. Borch-Jacobsen
M. Squartini
M. Renborg
M. Lucas
M. Robertson
M. McNulty
M. Messer (en remplacement de M. Sur)
M. Klebes
M. de Pange

Excusé : M. Sur

1. 208e réunion des Délégués des Ministres (Strasbourg, 7-15 mars)

M. Klebes pense que certaines délégations vont sans doute se plaindre de l'envoi tardif de documents. A son avis, la raison en est le renvoi de points de l'ordre du jour avec, pour conséquence, la rédaction de documents complémentaires. Cette situation a également sa répercussion sur les "notes du Secrétariat" qui, de ce fait, se trouvent également en retard.

Par ailleurs, il informe qu'une note explicative sera distribuée sur la question de l'interprétation musicale de l'"Hymne européen" par M. H. von Karajan. Il souligne à ce sujet que la question des droits d'auteur reste encore à régler.

Le Secrétaire Général estime qu'il convient de distinguer :

- a) le droit d'auteur pour les disques (qui peut être au profit exclusif de M. von Karajan) ;
- b) l'exécution publique de l'oeuvre (en particulier, pour des cérémonies de caractère officiel) qui ne peut se faire au profit d'une seule personne.

M. Golsong est d'avis que dans ce cas précis la question des droits d'auteur est particulièrement importante pour M. von Karajan qui

MEMORANDUM

- 2 -

estime qu'il a fait une oeuvre originale. Il rappelle que M. von Karajan est connu pour être particulièrement "dur" en affaires.

M. Squartini pense qu'il convient de distinguer :

- a) les droits d'auteur proprement dits (qui sont sans objet puisque la mort de Beethoven remonte à plus de 50 ans) et
- b) les droits d'exécution qui sont inclus dans le prix de vente du disque ou des partitions.

La seule question à résoudre est de savoir si l'exécution de l'oeuvre doit, ou non, figurer dans la liste soumise à chaque occasion aux droits d'auteur. A son avis, M. von Karajan renoncera à ses droits d'exécution (sauf sur la vente du disque et de la partition).

M. Leleu suggère qu'il soit remis à M. von Karajan, pour sa renonciation aux droits, un "prix" ou une "médaille".

M. Messer informe que la Finlande vient de demander à être admise comme observateur pour l'Accord Partiel (secteur Santé Publique) et souhaiterait que les Délégués des Ministres se prononcent sur cette demande dès leur séance d'avril.

2. Réunions des Commissions de l'Assemblée Consultative à Paris.

- pas de commentaires concernant les réunions des Commissions.

M. Priestman informe que les dates proposées pour les sessions de l'Assemblée Consultative en 1973 sont les suivantes :

- 22 - 26 janvier
- 7 - 11 mai
- 3 - 11 octobre.

3. Table Ronde sur la "Pollution de l'Air"

M. Renborg rappelle qu'il s'agit d'un groupe de travail composé d'experts gouvernementaux et d'universitaires de Strasbourg. Il exprime le désir que le Secrétaire Général accepte de venir lui-même à la réunion prévue le 10 mars.

4. Réunion inter-sécrétariat C.E.E. - Conseil de l'Europe (Strasbourg, 14 mars).

Le Secrétaire Général adjoint espère que M. Dahrendorf participera personnellement à la réunion. Sinon il est à prévoir que M. Malfatti sera présent, au moins pour une partie, ainsi que M. Emile Noël.

5. 21e session du C.C.C. (6-9 mars 1972)

M. Borch-Jacobsen rappelle qu'il est convenu que M. Sforza prendra la parole à la séance d'ouverture et que le Secrétaire Général recevra à la Chambre de Commerce à 19 h.00, à l'occasion du 10e anniversaire du C.C.C.